

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2023

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, le mardi vingt-huit novembre à dix-neuf heures et quatre minutes, en séance ordinaire. Madame Emeline ROBIN, directrice du CCAS, effectue le secrétariat de séance.

La séance débute à 19h04.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT Yann FILLION, Olivier GAUTIER Jeanne MAURY, Gabrielle NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Noëlle THAON, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents représentés :

Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Mathieu GERMAIN qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Gabrielle NOBLOT.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Bruno GIARDINO.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Le conseil d'administration a approuvé le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Adoptée

(13 pour, 2 abstentions : Martine PUCCEL, Noëlle THAON)

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,

Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au Chapitre 012,

Autorise monsieur le président à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Budget CCAS – Exercice 2024 - Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise monsieur le président, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que détaillé ci-dessus.

Adoptée

(14 pour, 1 abstention : Noëlle THAON)

Objet : Budget Tiers Lieu Numérique – Exercice 2024 - Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise monsieur le président, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que détaillé ci-dessus.

Adoptée

(14 pour, 1 abstention : Noëlle THAON)

Objet : Marché pour la fourniture de repas pour le foyer restaurant et le portage de repas – autorisation de lancement, signature et notification

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise le président à lancer la consultation visant à la satisfaction du besoin de fourniture et livraison en liaison froide de repas pour le foyer-restaurant et le portage de repas,

Autorise le président à signer et notifier le marché au candidat qui sera proposé par la commission repas,

Autorise le président à exécuter le marché, à reconduire le marché dans la limite de 4 reconductions de 6 mois et de passer les éventuels avenants, dans la limite d'une incidence financière cumulée de + 10 %.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Tarification du foyer-restaurant et du portage de repas

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve le fonctionnement de la tarification sociale présentée ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024,

Autorise le président à effectuer les changements de barème de la tarification du foyer-restaurant portage de repas aux grès des parutions de nouvelle circulaire CNAV.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Adhésion à la Ressourcerie verte

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adhère à l'association la Ressourcerie verte,

Engage le budget du CCAS pour acter cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Modification du règlement intérieur et de la tarification du transport à la demande (TAD)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le nouveau règlement intérieur du TAD et la tarification sociale proposée ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2024,

Autorise le président à effectuer les changements de barème de la tarification du TAD aux grès des parutions de nouvelles circulaires CNAV et d'arrêtés préfectoraux,

Autorise le président à signer des conventions de partenariat avec les entreprises de taxis intéressées pour participer à ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Modification du règlement intérieur des jardins communaux

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le nouveau règlement intérieur des jardins communaux à compter du 1^{er} janvier 2024,

Autorise le président à signer tout document afférent à la mise en location de ces jardins (convention, bail, règlement intérieur)

Adoptée à l'unanimité

Objet : Modification du règlement intérieur de la domiciliation

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le nouveau règlement intérieur de la domiciliation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Transmission électronique des actes au représentant de l'état

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise monsieur le président à recourir à la plateforme S2LOW de la société ADDULACT, tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur dans le cadre de l'adhésion aux prestations de dématérialisation de l'agence française d'informatique (AFI).

Autorise monsieur le président à signer un avenant n°2 à la convention du 29 juillet 2013 avec le représentant de l'Etat dans le département.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président sur
délégation du conseil d'administration en application de l'article R123-
21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

Le vice-président rend compte au conseil des opérations effectuées dans
le cadre de la délégation d'attributions du conseil d'administration
accordées par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020,

La séance étant close, elle est levée à 20h50.
Saint-Marcellin, le 29 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

Emeline ROBIN



Le vice-président du CCAS

Jean-Yves BALESTAS

